

Commune de LAMA (Haute-Corse)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire associé à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle

Successeur de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Successeur de l'étude de Maîtres Jacques POGGI & Sandrine POGGI-GONDOUIN

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, le 18 septembre 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

- **Monsieur Simon BACCELLI**, en son vivant retraité de l'enseignement, et son épouse **Madame Brigitte Jacqueline Jeanne MASSIANI**, demeurant ensemble à LAMA (Haute-Corse), Village.

Monsieur né à TOULON (Var), le 5 décembre 1940.

Madame née à SAVIGNY SUR ORGE (Essonne), le 3 janvier 1949.

Monsieur est décédé à LAMA (Haute-Corse), le 6 mars 2021.

Initialement marié sous le régime de la communauté de meubles et acquêts (ancien régime légal), préalable à son union célébrée à la mairie de LAMA (Haute-Corse), le 2 septembre 1967, et par suite soumise au régime de la communauté universelle sans clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, aux termes d'un acte de changement de régime matrimonial reçu par Maître Jacques POGGI, notaire à BASTIA (Haute-Corse), le 28 mars 2014, mentionné en marge de son acte de mariage.

DESIGNATION

1°) Sur la commune de LAMA (Haute-Corse)

Dans une maison d'habitation comprenant une cantine et une écurie au sous-sol, un rez-de-chaussée et deux étages,

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
E	366	Lama		01	87

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

LOT NUMERO TROIS (3)

Un appartement sis au deuxième étage formant la totalité de cet étage,
Et une quote-part indéterminée des parties communes

Tels que ces biens ont été désignés aux termes de l'état descriptif de division avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre.

2°) Sur la commune de LAMA (Haute-Corse)

Une parcelle de terre

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
B	237	LORO			05	60

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire